



LE 17 SEPTEMBRE 2023 | VILLE DE NEW YORK, ÉTATS-UNIS

Droits des communautés et changement climatique : Quel avenir voulons-nous ?

DIALOGUE SUR L'AVENIR DU CLIMAT | RAPPORT DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Le 17 septembre 2023, plus de 70 représentants des titulaires de droits et leurs alliés se sont réunis pour un dialogue mondial sur la façon dont le financement climatique peut ou doit soutenir leur vision de l'avenir dans un monde affecté par le changement climatique. Grâce au soutien de donateurs progressistes et de philanthropes, un espace dédié aux peuples autochtones (PA), aux communautés locales (CL), aux peuples afro-descendants (PAD) et aux femmes au sein de ces groupes a été créé pour réfléchir et partager leurs expériences avec les initiatives de financement climatique marchand et non-marchand¹ et envisager les moyens par lesquels ces instruments peuvent mieux servir leurs communautés.

Le dialogue a cherché à aller au-delà des lacunes et des défis connus pour répondre aux besoins critiques des détenteurs de droits et entamer le processus de définition des voies qui peuvent soutenir un avenir plus juste, équitable, inclusif, durable et résilient au climat pour tous. À cette fin, les participants ont été invités à :

1. Partager des réflexions et des expériences sur les sources de financement marchandes et non marchandes, y compris les projets, les approches juridictionnelles et les mécanismes de financement direct.
2. Évaluer l'adéquation des outils et instruments existants pour les aider à atteindre les priorités qu'ils se sont fixées (et dans quelles conditions).
3. Réfléchir aux mécanismes et aux voies idéales qui serviraient au mieux les intérêts des populations locales et l'avancement de leur avenir autodéterminé.

Le dialogue a été rendu possible grâce à la collaboration conjointe de l'Initiative des droits et ressources, de Rainforest Foundation US, de Rainforest Foundation Norway et du Forest Peoples Programme. Ce document fournit une vue d'ensemble des observations partagées et des pistes émergentes pour l'avenir. L'événement s'étant déroulé selon les règles de Chatham House, toutes les références aux participants eux-mêmes ou aux détails spécifiques à un lieu ont été omises dans ce résumé. Enfin, en raison de la nature interdépendante des crises du climat et de la biodiversité, les observations et les recommandations font référence aux initiatives de financement liées à la biodiversité lorsqu'elles sont pertinentes et applicables.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Malgré près de 20 ans d'engagement dans des programmes de réduction des émissions et d'efforts pour améliorer l'utilisation durable, la gestion et la restauration des puits de gaz à effet de serre terrestres, l'objectif, la portée et les avantages des initiatives de financement du climat basées sur les résultats et le marché restent largement flous pour les communautés affectées. Leur capacité à accéder à des informations complètes et transparentes, à garantir une participation significative à la conception et à la mise en œuvre des initiatives et à obtenir des recours efficaces en cas de violation ou d'abus de leurs droits s'est heurtée jusqu'à présent à des

Photo de couverture : Le lac Tamblingan sur le territoire coutumier de la communauté autochtone Adat Dalem Tamblingan, Bali, Indonésie. Crédit : Initiative des droits et ressources.

¹ Le financement non marchand du climat est utilisé dans ce texte pour désigner les méthodes de financement qui ne sont pas traditionnellement associées à des mécanismes de marché, comme le financement public, les dons et les subventions, entre autres.

difficultés persistantes et de longue date auxquelles n'ont pas encore remédié les institutions, les normes et les systèmes de sauvegarde censés réglementer les actions et les investissements dans ces domaines.

Bien que le dialogue ait cherché à aborder tous les aspects et toutes les sources de financement climatique disponibles pour les PA, les PAD et les CL (directement ou indirectement), les participants étaient majoritairement préoccupés par la présence et l'influence croissantes des marchés du carbone et par les pressions qu'ils exercent désormais sur les communautés comme sur les gouvernements nationaux.

Les discussions ont porté sur un large éventail de questions, mais peuvent être résumées par les observations suivantes :

- L'expérience des détenteurs de droits en matière de mécanismes de marché et de mécanismes non marchands varie d'une région à l'autre, mais la connaissance et la compréhension globales des approches existantes (en particulier celles liées aux marchés volontaires du carbone et au REDD+ juridictionnel) restent médiocres et inadéquates pour garantir une prise de décision éclairée et une participation significative aux niveaux local, national et international.
- L'accès à des informations objectives, complètes, transparentes et adaptées au contexte local sur les sources et les mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique, en particulier les mécanismes fondés sur le marché, est limité, voire inexistant, dans toutes les régions. Il est donc difficile pour les détenteurs de droits d'évaluer de manière indépendante l'intégrité sociale et environnementale des initiatives proposées, d'évaluer les avantages réels et potentiels et d'anticiper les incidences probables sur les droits des communautés à contrôler, utiliser, gérer et bénéficier d'une manière ou d'une autre de toutes les terres et territoires coutumiers couverts par les mécanismes d'octroi de crédits.
- Les PA, les PAD et les CL sont rarement considérés comme des égaux et des partenaires dans la mise en œuvre d'initiatives climatiques spécifiques, ce qui se traduit par un respect limité de leurs normes et valeurs culturelles distinctes et par l'incapacité de garantir leur participation significative à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des investissements climatiques fondés sur la nature (par opposition à de simples bénéficiaires). Ainsi, les détenteurs de droits restent largement sceptiques quant aux motivations et aux intérêts des promoteurs de projets axés sur le marché, ce qui entrave les possibilités d'instaurer une confiance et une collaboration mutuelles.
- Les initiatives de renforcement des capacités menées par les promoteurs sur les marchés et les systèmes de financement basés sur les résultats sont généralement considérées comme allant à l'encontre de la réalisation de l'autodétermination des communautés et de la résolution conjointe des problèmes. Au lieu de favoriser l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances entre égaux et de combler les lacunes critiques en matière d'information auxquelles sont confrontés tous les participants (c'est-à-dire les institutions de financement climatique, les promoteurs de projets, les porteurs de normes, les acheteurs ou les communautés locales), la nature technique et descendante des initiatives de renforcement des capacités tend à renforcer les structures de pouvoir qui ne reconnaissent pas les responsabilités historiques des détenteurs de droits en tant que gardiens de la nature et leur rôle essentiel dans la réalisation de solutions durables, équitables et justes en matière de climat.
- Malgré un soutien politique croissant et une reconnaissance scientifique établie de l'importance de la sécurité des droits fonciers pour atteindre les objectifs en matière de climat et de biodiversité, le marché et d'autres initiatives de financement climatique basées sur les résultats n'ont jusqu'à présent pas réussi à défendre et à faire progresser les droits fonciers et territoriaux coutumiers des communautés au-delà de ce que les États reconnaissent. Pour les PA, les PAD, les CL et les femmes au sein de ces groupes, la sécurité foncière est une condition préalable fondamentale à leur capacité d'affirmer et d'exercer leurs droits

distincts et différenciés. Il s'agit notamment du droit des peuples à l'autodétermination et les droits humains collectifs et individuels des communautés et de leurs membres, qui ne peuvent être remplacés ni compensés par des accords de partage des bénéfices ou d'autres mesures de sauvegarde limitées.

- Les droits distincts et différenciés des PA, des PAD, des CL et des femmes au sein de ces groupes –tel que reconnu par le droit international² – ne sont pas reflétés de manière adéquate dans les normes et les protocoles appliqués par les programmes de crédit carbone et les institutions qui les soutiennent. Le non-respect du droit international et des meilleures pratiques reconnues³ nuit invariablement à l'ambition de réaliser les droits de l'homme et les droits spécifiques des PA, des PAD, des CL et des femmes, ce qui affaiblit la crédibilité, la transparence et l'intégrité des initiatives de financement du climat.
- À l'heure actuelle, il n'existe pas d'espace ou de mécanisme de rassemblement indépendant destiné à soutenir les efforts des PA, des PAD et des CL – y compris ceux des femmes et des jeunes au sein de ces groupes – pour renforcer l'apprentissage, la coordination, l'autonomisation et la solidarité au niveau interrégional autour de l'avenir climatique qu'ils souhaitent et auquel ils ont droit.

VOIES ET SOLUTIONS

Pour relever les nombreux défis évoqués par les participants au dialogue, les titulaires de droits et leurs alliés devront déployer des efforts concertés afin de proposer des solutions alternatives et de créer des possibilités significatives de dialogue et d'engagement avec toutes les parties prenantes. Au cours de la journée, les participants ont mis en évidence un large éventail d'actions qui devraient être envisagées, dont les parcours et les solutions suivantes :

- Tirer parti de la plateforme Climate Futures pour soutenir la coordination ascendante et l'apprentissage entre les PA, les CL, les PAD, les femmes et les jeunes afin qu'ils puissent mieux répondre aux actions et aux investissements liés au climat et à la biodiversité dans leurs terres et territoires, et promouvoir plus efficacement leurs propres solutions et un avenir autodéterminé.
- Développer la base d'information et le réseau de soutien juridique dont les PA, les CL et les PAD ont besoin pour prendre des décisions éclairées sur l'opportunité et la manière de s'engager dans des systèmes de crédit carbone et biodiversité au niveau du projet ou de la juridiction.
- Soutenir le renforcement à grande échelle des capacités des populations autochtones et des communautés à s'engager dans les initiatives et les institutions de financement du climat selon leurs propres termes, soutenir leurs besoins en matière de prise de décision aux niveaux local et mondial, et faire avancer les solutions qui sont cohérentes avec leurs valeurs et leurs priorités. Pour y parvenir, il faudra que les détenteurs de droits et leurs alliés coordonnent leurs actions afin d'élaborer des produits de connaissance et des ateliers de formation accessibles; de favoriser et d'élargir les possibilités

² Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, des éléments suivants : i) les droits distincts et différenciés des peuples autochtones, tels qu'affirmés par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention de l'OIT relative aux peuples autochtones et tribaux, 1989 (No. 169) ; ii) les droits des communautés locales, des peuples afro-descendants et des autres groupes ethniques marginalisés, tels qu'affirmés par de multiples instruments, notamment la Convention de l'OIT No. 169 (applicable aux "peuples tribaux") et la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ; et iii) l'égalité des rôles et des droits des femmes au sein de ces peuples et communautés, comme l'affirment les instruments juridiques susmentionnés et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

³ Voir le Standard pour les droits fonciers à l'adresse suivante : <https://rightsandresources.org/fr/standard-droits-fonciers/>.

d'apprentissage horizontal ; de renforcer l'accès aux conseils juridiques et à l'assistance technique ; et de promouvoir le dialogue et l'engagement aux niveaux national et international pour faire progresser les perspectives fondées sur les droits dans toutes les actions et tous les investissements relatifs au climat et à la biodiversité.

- Soutenir les gouvernements nationaux dans leurs efforts pour faire avancer les politiques sur le climat et la biodiversité et les réformes réglementaires nationales qui sont cohérentes avec le droit international des droits de l'homme, et les droits des PA, des PAD, des CL et des femmes en particulier.
- Soutenir le développement et le déploiement de mécanismes, de standards et de normes dirigés par les détenteurs de droits afin de guider et de responsabiliser les acteurs et les institutions qui gouvernent le déploiement d'actions et d'investissements en faveur du climat et de la biodiversité sur l'ensemble des terres et des territoires détenus de manière coutumière.
- Soutenir les dialogues menés par les détenteurs de droits avec les gouvernements, les donateurs et les institutions qui soutiennent les systèmes de crédit carbone et biodiversité afin de garantir que les valeurs, les expériences et les priorités des PA, des PAD, des CL et des femmes au sein de ces groupes soient effectivement intégrées dans la conception et la mise en œuvre de toutes les actions et de tous les investissements connexes, augmentant ainsi la transparence, la fiabilité et l'intégrité des investissements consacrés à ces questions.
- Renforcer la crédibilité et la transparence des systèmes de crédit carbone et biodiversité et la responsabilité des acheteurs privés et publics en permettant un suivi et une surveillance ouverts des investissements sur le terrain.
- Donner la priorité au développement et à la capitalisation des mécanismes de financement direct et des fonds territoriaux émergents pour faire avancer les actions en faveur du climat et de la biodiversité définies au niveau local et renforcer l'autonomie décisionnelle des détenteurs de droits.
- Conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), promouvoir la réalisation d'objectifs sociaux et environnementaux intégrés en veillant à ce que toutes les initiatives de financement relatives au climat et à la biodiversité respectent les obligations et les engagements internationaux en matière de droits de l'homme et donnent effectivement la priorité à l'équité, à la justice, à l'inclusion et aux approches fondées sur les droits en tant que conditions préalables à la poursuite de toutes les actions ou de tous les investissements visant à obtenir des résultats en matière d'adaptation, d'atténuation, de restauration ou de conservation.
- Appeler les systèmes de financement et d'attribution de crédits pour le climat et la biodiversité à divulguer de manière transparente la répartition des flux monétaires provenant de tous les investissements connexes avec les communautés et/ou les pays.
- Poursuivre les efforts pour mobiliser l'action mondiale et rehausser l'ambition politique afin de s'attaquer aux causes profondes du changement climatique et de la perte de biodiversité, d'accélérer la décarbonisation et de mettre un terme au changement d'affectation des terres et de leur couverture.

POINTS SAILLANTS DU DIALOGUE

Remarques préliminaires

Partout, les détenteurs de droits sont confrontés à des pressions croissantes. La sécurité foncière reste un défi majeur pour la plupart des communautés, car les gouvernements limitent la reconnaissance de leurs droits

dans la pratique, sinon sur le papier. Les participants ont souligné que la meilleure solution pour faire face au changement climatique est de protéger les droits des PA, des CL et des PAD, ainsi que ceux des femmes et des jeunes au sein de ces groupes, et d'investir dans leurs moyens de subsistance. Les titulaires de droits ont appelé à un recadrage du renforcement des capacités, reconnaissant qu'il existe de multiples formes de capacités et que leurs propres capacités et compétences en tant que gardiens et gardiennes des paysages naturels du monde doivent être mieux valorisées, reconnues et protégées.

Dans ce cadre, le dialogue a ouvert un espace de discussion sur la manière dont le financement du climat peut contribuer à combler ces lacunes et ces obstacles.

Aperçu des tendances mondiales

Afin d'encadrer la discussion, le dialogue s'est amorcé avec une présentation générale⁴ des tendances actuelles en matière de financement climatique, son architecture, le volume de transactions, et les implications pour l'avancement des droits territoriaux collectifs.

Principaux enseignements

- Progrès notables réalisés au cours de la dernière décennie, en matière de droits de l'Homme et des droits fonciers des PA, des PAD, des CL dans le contexte des enjeux climatiques, notamment avec le développement : de cadres d'investissement fondés sur les droits ; d'accès direct au financement ; d'accords de partage des bénéfices élargis ; et de nouveaux fonds pour les droits fonciers et la gouvernance. Cependant, les modèles dominants de développement économique et le manque de volonté politique demeurent des défis importants.
- Il existe aujourd'hui un large éventail de mécanismes de financement de la lutte contre le changement climatique, y compris des sources dédiées (ex. : Amazon Fund, Forest and Climate Leaders' Partnership, LEAF Coalition, Global Environment Facility, Le Fonds vert pour le climat) ; des sources indirectes (ex. : Podaali, Mesoamerican Territorial Fund, Shandia, le Fonds pour le cadre mondial de la biodiversité, les Fonds publics pour les Plans de vie autochtones) ; et des sources plus ambitieuses (ex. : impôt mondial sur la fortune, taxe sur les combustibles fossiles, surtaxe de Wall Street, allègement de la dette).
- Les paiements non fondés sur les résultats sont de faible ampleur (au moins 1,7 milliard de dollars US engagés sur cinq ans), mais en croissance, tandis que le marché du carbone est de grande ampleur (1,3 milliard de dollars US en 2022), susceptible de se développer, mais comporte des défis et un bagage importants.
- Les expressions territoriales des programmes de marché du carbone comprennent
 - Engagements fonciers à long terme
 - Système de suivi, de rapport et de vérification
 - Action visant à réduire la déforestation/dégradation ou à promouvoir les absorptions par une action réparatrice
 - Paiement des services environnementaux

⁴ Voir " Réflexions sur le financement du climat : Volume, architecture et implications pour les agendas des droits territoriaux collectifs" par Andrea Johnson, CLUA, septembre 2023.

- La présentation a passé en revue les principales caractéristiques et tendances des mécanismes de paiement basés sur les résultats (projets et juridictions) ainsi que des mécanismes non basés sur les résultats, en examinant leur architecture, leur valeur stratégique potentielle pour les territoires, leur volume et leurs faiblesses/risques.
- Si les marchés du carbone ont apporté un soutien financier important aux communautés, les projets et leur impact sur les communautés ont posé toute une série de problèmes.
- De nouvelles formes de mécanismes de financement du climat se développent en dehors des mécanismes existants.
- Au-delà de l'accès aux mécanismes de financement du climat, il est essentiel que les PA et les CL évaluent leurs propres priorités territoriales et politiques et voient comment ces mécanismes apportent des opportunités ou des risques pour ces priorités.

MENACES ET OPPORTUNITÉS

Les principales conclusions concernant l'état actuel du financement sont les suivantes.

Principaux avantages et opportunités

- Les PA, les PAD et les CL peuvent utiliser les discussions sur le financement du climat pour attirer l'attention sur les droits et la tenure. Le financement climatique peut être utilisé pour aider à clarifier et à délimiter les territoires des PA, des PAD et des CL, pour avoir une voix plus forte dans la prise de décision et pour pousser à des réformes légales.
- Le financement climatique peut être utilisé pour réaffirmer le rôle fondamental et le leadership des communautés dans le maintien et la protection de la biodiversité et des ressources naturelles ; pour soutenir la cartographie participative ; pour soutenir la construction de solides institutions PA, PAD et CL au niveau local ; pour renforcer la gouvernance interne dans les communautés ; pour soutenir les moyens de subsistance locaux ; et pour financer la sécurité alimentaire.
- Le financement philanthropique peut être plus flexible et plus enclin à prendre des risques que le financement public en fournissant des fonds directement aux communautés.
- Le financement climatique peut soutenir la coordination entre les détenteurs de droits ; aider à soulever des questions liées à leurs droits et à leurs priorités autodéterminées ; renforcer le dialogue entre les gouvernements, les donateurs et les communautés ; et renforcer les capacités des gouvernements à s'engager efficacement avec les groupes de PA, de PAD et de CL.

Principaux risques et défis

- Il y a un manque d'information et de transparence autour des différents mécanismes de financement climatique, ce qui rend leur accès difficile pour les PA, les PAD et les CL. Les informations partagées avec les PA, les PAD et les CL sont trop techniques et ne sont pas adaptées à leur culture.

- Les PA, les PAD et les CL sont principalement considérés comme des bénéficiaires plutôt que comme des partenaires et des alliés dans le développement et la mise en œuvre de solutions climatiques efficaces, justes et équitables. Et en l'absence de critères de financement adaptés pour mieux diriger les flux de ressources vers ceux qui gèrent les terres et les forêts que nous souhaitons protéger, restaurer et conserver, le financement non marchand de la lutte contre le changement climatique tend d'ailleurs à être capté par les gouvernements et les intermédiaires qui sont connus pour leur manque de transparence, leurs coûts de transaction élevés et leurs mauvais résultats lorsqu'il s'agit de s'engager avec les communautés, de garantir les droits ou d'obtenir des résultats durables.
- Peu de gouvernements disposent des cadres juridiques et réglementaires et/ou des capacités techniques nécessaires pour s'engager de manière efficace et transparente dans des transactions de carbone basées sur le marché. Les droits sur le carbone, y compris leur signification et leurs implications, sont mal définis dans la majorité des pays forestiers tropicaux.
- Les expériences, les priorités, les valeurs et les droits distincts des PA, des PAD et des CL sont mal compris ou pris en compte par les décideurs aux niveaux local et national. Les voies actuelles de dialogue entre les gouvernements et les détenteurs de droits sont largement insuffisantes pour garantir des consultations transparentes et une participation effective et significative à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des actions climatiques convenues. Les changements fréquents dans l'administration et/ou la direction du gouvernement compromettent encore davantage la viabilité à long terme des initiatives de renforcement des capacités. En outre, il arrive encore que les gouvernements consultent ou s'appuient sur des ONG ou de soi-disant experts qui prétendent représenter les communautés ou avoir leur consentement, au lieu de respecter les structures institutionnelles traditionnelles et de consulter directement les chefs des communautés.
- Le financement de la lutte contre le changement climatique divise les communautés, certains détenteurs de droits donnant la priorité au régime foncier et aux droits, tandis que d'autres privilégient les moyens de subsistance. Dans certaines communautés, l'argent (ou sa perspective) a été une source de division, de concurrence et de perte de solidarité communautaire et d'intégrité culturelle.
- La plupart des mécanismes de financement du climat n'appliquent pas le principe du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP).
- Les femmes éprouvent davantage de difficultés à participer activement aux discussions et à faire entendre leur voix dans les processus décisionnels de la communauté.
- Malgré les efforts déployés pour améliorer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des normes d'attribution de crédits carbone et biodiversité, la mise en œuvre effective de ces cadres reste problématique du point de vue des droits de l'homme. Au lieu de respecter le droit international et les meilleures pratiques, les normes sont largement applicables en vertu des seules lois nationales, ce qui les rend inefficaces dans les contextes où les droits sont limités ou mal reconnus. C'est particulièrement le cas pour les droits fonciers et le CLIP, où les détenteurs de droits sont rarement consultés et/ou informés de manière adéquate des initiatives proposées et donnent encore plus rarement leur consentement aux initiatives de financement du climat sur leurs terres.
- Les défenseurs des droits fonciers et les communautés de première ligne sont de plus en plus menacés de criminalisation et de violence, malgré l'obligation de l'État de faire respecter et de protéger leurs droits, ce qui limite leur capacité à s'engager efficacement et en toute sécurité dans les processus politiques.
- Les participants ont souligné la nécessité de mettre en place davantage de mécanismes dirigés par les communautés, capables de canaliser les financements directement vers les communautés afin de répondre à leurs besoins et à leurs priorités en matière de moyens de subsistance. Des efforts supplémentaires devraient être déployés pour mesurer le succès du financement direct afin de démontrer son efficacité et d'encourager les donateurs à fournir un soutien plus direct aux communautés. Toutefois,

à l'heure actuelle, les donateurs ne font pas confiance aux communautés ou à leurs organisations pour gérer les fonds, ce qui limite leur capacité à démontrer leur impact.

- L'approche capitaliste du financement du climat, fondée sur le marché, ne correspond pas à la plupart des cultures, valeurs et visions du monde des PA, des PAD et des CL.

DISCUSSION SUR L'AVENIR DU CLIMAT

La discussion sur la manière d'améliorer le financement climatique afin de mieux tenir compte des priorités autodéterminées des PA, des PAD, des CL et des femmes au sein de ces groupes a porté sur les éléments suivant :

1. Comment les différents instruments de financement du climat peuvent-ils mieux répondre aux priorités et aux besoins des détenteurs de droits ?
2. Comment les organisations de titulaires de droits et leurs alliés peuvent-ils collaborer pour renforcer leurs positions et servir les visions collectives des titulaires de droits pour l'avenir ?

Priorités pour le financement de la lutte contre le changement climatique

- Le renforcement et la garantie des droits fonciers coutumiers des PA, des PAD et des CL devraient constituer un objectif central de l'ensemble du financement climatique.
- Conformément aux exigences d'un financement adapté, une coordination et un engagement accrus sont nécessaires pour harmoniser les flux de financement et les priorités (climat, biodiversité, développement) et améliorer l'accessibilité et la cohérence du financement afin de servir des objectifs et des engagements multiples tout en évitant la duplication des charges administratives.
- Les PA, les PAD et les CL devraient être inclus dès le départ dans l'élaboration des mécanismes de financement, des politiques, des garanties et des normes afin de s'assurer que le financement du climat respecte les connaissances et les droits traditionnels.
- Outre l'augmentation des fonds gérés par les détenteurs de droits et des mécanismes de financement direct pour améliorer l'accès des PA, des PAD et des CL au financement, les accords de partage des bénéfices dans le cadre du financement climatique doivent devenir plus équitables.

Travailler ensemble

- Les titulaires de droits et leurs alliés devraient redoubler d'efforts pour développer des mécanismes de financement du climat ascendants qui puissent mieux répondre aux priorités autodéterminées des PA, des PAD, des CL et des femmes au sein de ces groupes. Cela nécessite un changement dans le financement du climat, les PA, les PAD et les CL étant traités comme des acteurs égaux dans les négociations, et pas seulement comme des bénéficiaires.
- Il est nécessaire d'établir un espace commun ou une plateforme pour les PA, les PAD et les CL afin de créer des alliances et de discuter des questions, des défis, des opportunités et des enseignements tirés au sein des régions et entre elles.

- Des efforts accrus doivent être déployés pour garantir que les femmes, les jeunes et les PAD soient impliqués de manière plus visible et plus efficace dans les discussions relatives au climat et à la conservation.
- Il est nécessaire d'assurer une plus grande transparence et un meilleur partage de l'information autour des mécanismes et des accords de financement du climat. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter le financement des consultations avec les communautés, de respecter pleinement le principe du CLIP, et de veiller à ce que les informations soient accessibles et traduites dans les langues locales.
- Les intermédiaires et les alliés doivent apprendre à se retirer pour permettre aux détenteurs de droits d'être les moteurs de la discussion et d'accéder au financement. Actuellement, une grande partie des financements va aux intermédiaires plutôt qu'aux organisations communautaires et autochtones elles-mêmes.
- Les alliés devraient travailler avec les PA, les PAD et les CL pour élaborer des plans à long terme, et pas seulement des projets sur un ou deux ans. De nombreuses priorités nécessitent un soutien à plus long terme, et les titulaires de droits devraient être en mesure d'élaborer ces projets avec les alliés, plutôt que de laisser les alliés présenter les projets qu'ils sont prêts à soutenir.
- Les donateurs doivent évaluer leurs attentes administratives vis-à-vis des organisations communautaires de base lors de la mise en œuvre des projets. De nombreuses organisations de base ne disposent pas des outils, des ressources ou de l'Internet nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques des donateurs en matière de rapports. Les donateurs devraient collaborer avec leurs partenaires PA, PAD et CL pour déterminer les moyens permettant aux organisations locales de suivre les projets et d'en rendre compte, tout en minimisant la charge induite pour les communautés. Les alliés peuvent également soutenir le renforcement des systèmes de gouvernance locale et des institutions des communautés.
- Les communautés ont besoin d'un soutien technique et juridique sur les questions de financement du climat afin d'aider les détenteurs de droits à prendre des décisions lorsqu'ils envisagent de s'engager dans différents mécanismes ou de conclure des accords.
- Les gouvernements, les donateurs, les alliés et les organisations de défense des droits devraient collaborer pour mettre en place des systèmes de responsabilité et des mécanismes de réclamation plus efficaces, tant au niveau national qu'international.
- Le mouvement mondial des droits de l'homme a aujourd'hui une opportunité sans précédent de faire progresser, d'apprendre et de renforcer des initiatives de financement direct telles que Podaali, Nusuntara, Mesoamerican Territorial Fund et Shandia. Un soutien plus important est nécessaire pour obtenir des subventions qui soutiennent les structures et les institutions de gouvernance des communautés autochtones, aident à enregistrer les droits fonciers collectifs et soutiennent la lutte pour les revendications historiques d'injustice foncière pour les zones de conservation.

REFLEXIONS ET REMARQUES FINALES

Les discussions de la journée ont permis de dégager plusieurs thèmes et recommandations clés. Dans leurs remarques finales, les titulaires de droits ont insisté sur la nécessité de :

- Mettre en place des mécanismes, des normes et des standards autochtones et/ou communautaires pour responsabiliser les mécanismes de financement marchands et non marchands et promouvoir l'adoption d'approches justes, équitables, inclusives et fondées sur les droits pour résoudre la crise du climat et de la biodiversité.

- Développer des outils de partage des capacités, des stratégies et des échanges qui s'appuient sur les connaissances et les expériences collectives des détenteurs de droits et des organisations de soutien pour s'assurer que les dirigeants et les acteurs communautaires, y compris les femmes et les jeunes, comprennent les aspects positifs et négatifs des mécanismes de financement marchands et non marchands, peuvent évaluer les options et prendre des décisions éclairées sur la base de leurs priorités autodéterminées en conformité avec les principes du CLIP. La création d'une communauté de pratique informelle ayant accès à des conseillers juridiques et à des experts techniques devrait également être envisagée.
- Renforcer les capacités des gouvernements et des donateurs à mieux comprendre les réalités, les expériences, les priorités et les valeurs des PA, des PAD, des CL et des femmes au sein de ces groupes, et travailler avec eux pour aligner les priorités et les stratégies nationales et internationales en matière de financement du climat et de la biodiversité.
- Poursuivre les dialogues sur l'avenir du climat afin de soutenir les échanges de connaissances menés par les détenteurs de droits, d'explorer des sujets techniques, de renforcer la solidarité et d'améliorer la coordination stratégique.
- Produire des orientations fondées sur des données probantes concernant les avantages, les risques et les inconvénients sociaux et environnementaux des systèmes de financement fondés sur le marché, en s'appuyant sur les expériences transrégionales des communautés qui sont engagées ou touchées par des projets ou des systèmes d'attribution de crédits juridiques.
- Travailler avec les partenaires de la coalition et les collaborateurs pour explorer des solutions innovantes et communautaires aux crises du climat et de la biodiversité par le biais d'approches fondées sur les droits qui sont cohérentes avec l'initiative Science-Based Target, la nécessité de réductions profondes et immédiates des émissions de GES, et la nécessité de s'attaquer aux véritables moteurs du changement environnemental mondial.
- Mobiliser un mouvement mondial pour pallier l'absence d'ambition politique, l'augmentation des émissions fossiles et l'assaut des systèmes de crédit en lieu et place d'un changement réel.